

DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT DE PONTOISE
CANTON DE L'ISLE-ADAM



VILLE DE PARMAIN (95620)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2020

N° 2020/45

Date de Convocation : 10/07/2020
L'an deux mille vingt, le dix-sept juillet, à 19 heures 05, le Conseil Municipal de la Ville de PARMAIN, légalement convoqué, s'est réuni salle Jean Sarment, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Loïc TAILLANTER, maire de Parmain.

Date d'affichage 24/07/2020
PRÉSENTS :
Antoine SANTERO, Nadine CALVES, Valérie MICHEL, Alain PRISSETTE, Sylvie LABUSSIÈRE, Philippe TOUZALIN, Martine DESRY, Renée BOU-ANICH, Philippe DESRY, Évelyne DURET, Louise FEINSOHN, Naïma NAÏT-SEGHIR, Patrick LECHAT, Amélie SANTERO, Bernard PIERRON, Béatrice BELABBAS, Alexis PENPENIC, Dominique MOURGET, Frédéric FÉZARD, Emilie PORTIER, Mario STERI, Sébastien GUÉRINEAU.

Nombre de Conseillers
En exercice : 29
Présents : 23
Votants : 29
ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :
François KISLING donne pouvoir à Nadine CALVES, Michel ARMAND donne pouvoir à Alain PRISSETTE, Laëtitia IABBADENE donne pouvoir à Antoine SANTERO, Jean-Luc JOLIT donne pouvoir à Evelyne DURET, Caroline CHAZAL-MATHIEU donne pouvoir à Dominique MOURGET, Solange FAUCOMPRESZ donne pouvoir à Sébastien GUÉRINEAU.

Amélie SANTERO a été désignée Secrétaire de Séance.

OBJET : Vote des Subventions aux associations

La loi d'urgence sanitaire a permis aux municipalités en exercice d'attribuer aux associations, en l'absence d'une délibération, au maximum la somme attribuée en 2019.

La municipalité en place a choisi de verser 50 % des subventions 2019 courant avril 2020, afin que les associations ne se retrouvent pas en difficultés financières et dans l'attente d'un vote de la municipalité issue du scrutin du 28 juin.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Ne prennent pas part aux votes concernant les associations dans lesquelles ils sont membres du bureau, les élus suivants : Naïma Naït-Seghir, Philippe Touzalin, Dominique Mourget.

A L'UNANIMITÉ des votants, 2 abstentions, liste « Parmain plus vous »

⇒ **ATTRIBUE** les sommes suivantes (y compris les sommes déjà versées).

NOM DE L'ASSOCIATION	Acompte versé suivant décret Covid-19	Subvention totale accordée en 2020
A CHACUN SON LOISIR	300,00 €	400,00 €
ALCP (Arc Loisir Club)	500,00 €	1 000,00 €

NOM DE L'ASSOCIATION	Acompte versé suivant décret Covid-19	Subvention totale accordée en 2020
APEPJ (association des parents d'élèves de parmain/Jouy-le-Comte)	1 250,00 €	2 500,00 €
AREJ (Eglise de Jouy-le-Comte)	1 000,00 €	2 000,00 €
ASVO (water-polo de L'Isle-Adam)	1 250,00 €	2 500,00 €
AVIRON BUTRY	250,00 €	1 200,00 €
CCVO3F - office de tourisme	1 600,00 €	2 800,00 €
COOPERATIVES SCOLAIRES	7 487,00 €	14 818,00 €
COS (comité des œuvres sociales)	500,00 €	1 000,00 €
GVIAP (Gymnastique volontaire IA - Parmain)	175,00 €	175,00 €
GROUPE DE PLONGEE DE L'ISLE ADAM	- €	500,00 €
IAAC (L'Isle-Adam Athlétique club)	650,00 €	1 300,00 €
LA PÉPINIERE DU PRÉ	- €	250,00 €
Les chœurs de la Vallée du Sausseron (chorale et concerts)	75,00 €	150,00 €
MUAY THAI BOXING PARMAIN	500,00 €	2 000,00 €
PAC (Parmain Athlétique Club)	8 500,00 €	8 500,00 €
PARMAIN CLASSIC (rallyes/rassembléments de véhicules de collection)	1 500,00 €	1 500,00 €
PRÉVENTION ROUTIERE	- €	200 €
RCIA (rugby club de l'Isle Adam)	1 500,00 €	1 700,00 €
RENCONTRES URBAINES (découverte de la culture Hip Hop /BASKET BALL Loisir)	325,00 €	650,00 €
SOL'SU (association de solidarité des étudiants de l'université de la Sorbonne)	- €	100,00 €
UNC (union nationale des anciens combattants)	350,00 €	700,00 €
TOTAL	27 712,00 €	45 843 ,00 €

Délai de recours de 2 mois à dater de la notification ou publication. Voie de recours auprès du Tribunal Administratif (décret n°89-641 du 7/09/1989). Le T.A. de Cergy-Pontoise peut également être saisi directement via l'application « Télérecours citoyens » (<https://www.telerecours.fr>).



Loïc TAILLANTER,

Maire de PARMAIN